

Divers plans en vigueur.

"Le présent Plan d'affectation communal (plans et règlement) est approuvé par le Département compétent, conformément à l'art. 43 LATC. Il abroge toutes les dispositions antérieures qui lui sont contraires, notamment :

- le plan général d'affectation du 28 septembre 1979 et ses modifications du 26 août 1987 et du 11 novembre 2002 ;
- le règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire entré en vigueur le 28 septembre 1979 et ses modifications successives du 8 novembre 1989, du 14 avril 1993 et du 20 décembre 1995 ;
- le plan d'extension « Sous chez Richard Nord » du 22 janvier 1986 ;
- le plan d'extension partiel « Buisson Sarrasin » du 24 octobre 1979 ;
- le plan d'extension partiel « Au Siaux » du 22 mai 1981 ;
- le plan partiel d'affectation « La Rapaz » du 28 juin 1995 ;
- le plan partiel d'affectation « La Fin d'Enhaut » du 7 décembre 1999 ;
- le plan partiel d'affectation « Petit Chaney » du 10 mars 2000 ;
- le plan partiel d'affectation « La Trappe » du 6 juin 2006 ;
- le plan partiel d'affectation « Les Plattets » du 15 mai 2006 ;
- le plan de quartier « À la Fin » du 21 juillet 1982".

Avocat spécialiste FSA droit du bail
Ch. des Trois-Rois 2
CP 5843
1002 LAUSANNE
Tel: +41 21 317.52.62
www.avocats-ch.ch